

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 24 février 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 18 février 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,
Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT

Jean-Baptiste GRANGE

Laura LAVILANIE

Stéphane AUZERAL procuration à Jean Philippe DELARUE à 18h40 quitte la réunion et a participé au vote de la délibération 11- 2022

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 puis 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2022** est approuvé à l'unanimité.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA SALLE DE REUNION ET D'EXPOSITION **(19-2022)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 39-2021 du 31 mai 2021, le Conseil Municipal avait validé le choix des entreprises retenues pour la réhabilitation de la salle de réunion et d'exposition :

LOT 1 Entreprise PEREZ pour un montant total de 38 172.67 € HT.

LOT 2 Entreprise OLIVEIRA ROGEL pour 25 179.20 € HT

LOT 3 Entreprise SPIE pour un montant de 27 680.00 € HT

LOT 4 Entreprise DPR pour un montant de 23 772.14 € HT

L'opération portait ainsi sur un montant total de 114 804.01€ HT.

Monsieur le maire présente les avenants nécessaires à la bonne réalisation des travaux :

Il s'agit pour le lot 1 Menuiseries de la modification de la porte d'accès existante de la salle afin de rendre l'accès conforme aux normes d'accessibilité, puis de modifications de quantités pour le lot 2 Plâtrerie Isolation Faux Plafonds et le lot 3 électricité et enfin pour le contrat de Maîtrise d'œuvre entérinant le retrait de l'Agence Vidalon, le montant du marché Maîtrise d'œuvre reste inchangé

. Il indique que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 24 février 2022 à 17h a émis un avis favorable pour ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, les membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 pour :

LOT 1 Entreprise PEREZ d'un montant de 5190,38 €HT portant le montant du marché à 43363,05 €HT
LOT 2 Entreprise OLIVEIRA ROGEL d'un montant de 3621,10 €HT portant le montant du marché à 28440,30 €HT

LOT 3 Entreprise SPIE d'un montant de 3226,66 €HT portant le montant du marché à 30906,66 €HT
Le contrat de Maîtrise d'œuvre entérinant le retrait de l'Agence Vidalon, le montant du marché Maîtrise d'œuvre reste inchangé

Le montant total de l'opération est ainsi porté de 114 804,01€HT à 135391,40 €HT

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau